



À l'attention de la
Délégation suisse au Conseil rhénan

Liestal, le 27 octobre 2014

Résolutions du Conseil rhénan adoptées le 23 juin 2014

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 23 juin 2014, le Conseil rhénan a adopté plusieurs résolutions concernant le bilinguisme, le travail de commémoration des deux guerres mondiales avec les jeunes et la carte européenne d'assurance maladie. Je vous fais parvenir ci-après les réponses et/ou positions communes des cantons de la Suisse du Nord-Ouest.

Bilinguisme à l'école primaire

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest a pris connaissance de la résolution du Conseil rhénan concernant le « Bilinguisme à l'école primaire » et réaffirme sa volonté de promouvoir le plurilinguisme dans la région du Rhin supérieur. Selon elle, la « Charte du Rhin supérieur pour la promotion du plurilinguisme » constitue un document de référence important pour la promotion du plurilinguisme fonctionnel dans la région du Rhin supérieur. Elle salue tout particulièrement les mesures formulées concernant l'apprentissage de la langue du voisin adapté selon l'âge ainsi que la promotion de projets bilingues à l'école primaire.

L'un des objectifs explicites des cantons de la Suisse du Nord-Ouest consiste à promouvoir l'apprentissage du plurilinguisme fonctionnel en Suisse du Nord-Ouest et dans la région du Rhin supérieur tout en sensibilisant l'opinion publique aux opportunités et à l'utilité de la formation et la mobilité transfrontalières. Le groupe de travail « Éducation et formation » de la Conférence du Rhin supérieur joue un rôle important à cet égard : il vise une optimisation constante de la promotion concertée du plurilinguisme dans la région du Rhin supérieur et réalise des projets concrets dans ce sens. Le groupe d'experts « Échanges » se penche quant à lui sur les activités concrètes d'échange et la promotion de l'apprentissage de la langue du voisin.

L'apprentissage des langues étrangères dès l'école primaire permet de réaliser des projets bilingues déjà ce niveau de l'enseignement obligatoire. Plusieurs cantons sont en train d'élaborer du matériel pour l'enseignement bilingue pour le mettre à disposition des enseignants intéressés en guise d'introduction et de soutien pédagogique. En ce sens, la Suisse du Nord-Ouest ne peut que saluer les activités d'autres régions qui encouragent le bilinguisme dans le Rhin supérieur.

Travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest salue la proposition concernant le renforcement du travail de formation et de commémoration auprès des jeunes et du corps enseignant. La commémoration est un élément essentiel de la mise en place d'une attitude responsable vis-à-vis de l'histoire contemporaine et est une des conditions de base pour développer une véritable culture de coexistence pacifique. Elle est à la fois l'expression d'un deuil et un appel à la réconciliation, à l'entente et

à la paix. La commémoration des deux guerres mondiales fait partie intégrante de l'identité pacifique de l'Europe.

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale (1914-1918), les didacticiens de l'histoire de l'université d'Eichstätt-Ingolstadt et de la Haute école pédagogique de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) réalisent actuellement un projet d'étude, lequel cherche à comprendre de manière empirique dans quelle mesure l'enseignement de l'histoire axé sur le développement des compétences et basé sur la culture historique peut promouvoir une identité européenne commune et quel rôle la comparaison et l'échange internationaux peuvent jouer à cet égard. Le projet se base sur un livre scolaire multimédia orienté sur les compétences et fondé sur une approche de la culture historique, conçu par la chaire de didactique de l'histoire de l'université d'Eichstätt-Ingolstadt. Dans ce contexte, on notera également la série d'expositions transfrontalières du réseau trinational des musées du Rhin supérieur ainsi que l'ouverture, en août 2014, du sentier des bunkers «Km Zéro» à l'extrémité sud du front Ouest de la guerre de 1914-1918 à Pfetterhausen, dans le département du Haut-Rhin. Ces deux projets ont été réalisés avec le soutien des cantons de la Suisse du Nord-Ouest.

Cette année, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a en outre lancé un concours auprès des écoles post-obligatoires (p. ex. écoles professionnelles, gymnases, écoles de culture générale) en vue d'aborder, avec les écolières et les écoliers, des thèmes tels que la prévention de conflits, la consolidation de la paix, le désarmement et le respect du droit humanitaire et international. L'objectif du concours est de sensibiliser la jeunesse, de favoriser la réflexion et de jeter les bases d'un échange ouvert et fructueux.

Carte européenne d'assurance maladie

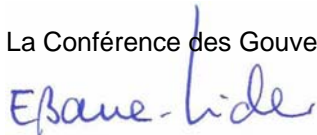
La résolution du Conseil rhénan sur la « Carte européenne d'assurance maladie » touche en premier lieu la réglementation franco-allemande.

Depuis 2010, toute personne possédant une assurance-maladie en Suisse reçoit une carte d'assuré de la part de son assureur-maladie. Sur une lettre d'accompagnement, l'assureur doit expliquer clairement les droits et les obligations liés au contrat d'assurance. Au verso de la carte d'assuré, les assureurs-maladie ont la possibilité d'imprimer les données de la carte européenne d'assurance-maladie que l'on peut déjà trouver actuellement au verso de nombreuses cartes. Cette dernière disposition est toutefois facultative.

La présidente de la Conférence du Rhin supérieur a chargé le groupe de travail « Politique de la santé » de se pencher sur les problématiques liées à la carte d'assurance-maladie.

Avec nos salutations les meilleures

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Elisabeth Baume-Schneider, Ministre JU

Présidente de la Conférence